

# MODULES DE PERFECTIONNEMENT COMMUNICATION & APPROCHE SYSTEMIQUE (page 1/4)



## Objectifs :

- Perfectionner sa pratique de médiateur
- Améliorer la compréhension et les enjeux de la communication verbale et non verbale

## Cible :

Toute personne ayant suivi une formation à la médiation.

## Parcours de formation :

Formation proposée sous la forme de quatre modules d'une demi-journée chacun. Pour une approche globale et complète, nous vous conseillons de suivre l'ensemble des quatre modules mais ceux-ci peuvent éventuellement être suivis individuellement.

## Intervenant :



Michael Camardèse

Ancien officier pilote de l'aéronavale puis négociateur de conflit dans l'armée de Terre, Michael Camardese est ingénieur, diplômé de 3<sup>e</sup> cycle en management des organisations et enseignant-chercheur à Paris 1.

Après quinze ans de direction industrielle en France et à l'étranger, il a orienté ses recherches sur la motivation au travail et le fonctionnement des processus de compromis au sein des instances dirigeantes des entreprises.

En charge du programme RH du D.U. Entrepreneuriat de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Paris et expert agilité au Centre des Etudes Supérieures Industrielles (Cesi), il allie théories académiques et approche systémique.

Coach professionnel certifié PCC ICF\* et préparateur mental, Michael Camardese accompagne aujourd'hui des dirigeants, des élus du monde politique et des sportifs disposant du statut de haut niveau (SHN).

Conférencier, ses interventions sont interactives et mobilisent ce qui se joue dans l'ici et le maintenant avec les participants.

Michael Camardese est l'auteur de plusieurs ouvrages dont : « Libérer la parole dans l'entreprise », 2015, ESF Editions.

*\*Professional Certified Coach, International Coach Federation*

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt  
75008 Paris

Contact et renseignements  
schair@cmmap.fr  
+33 (0)1 44 95 11 40  
www.cmap.fr

un centre de la

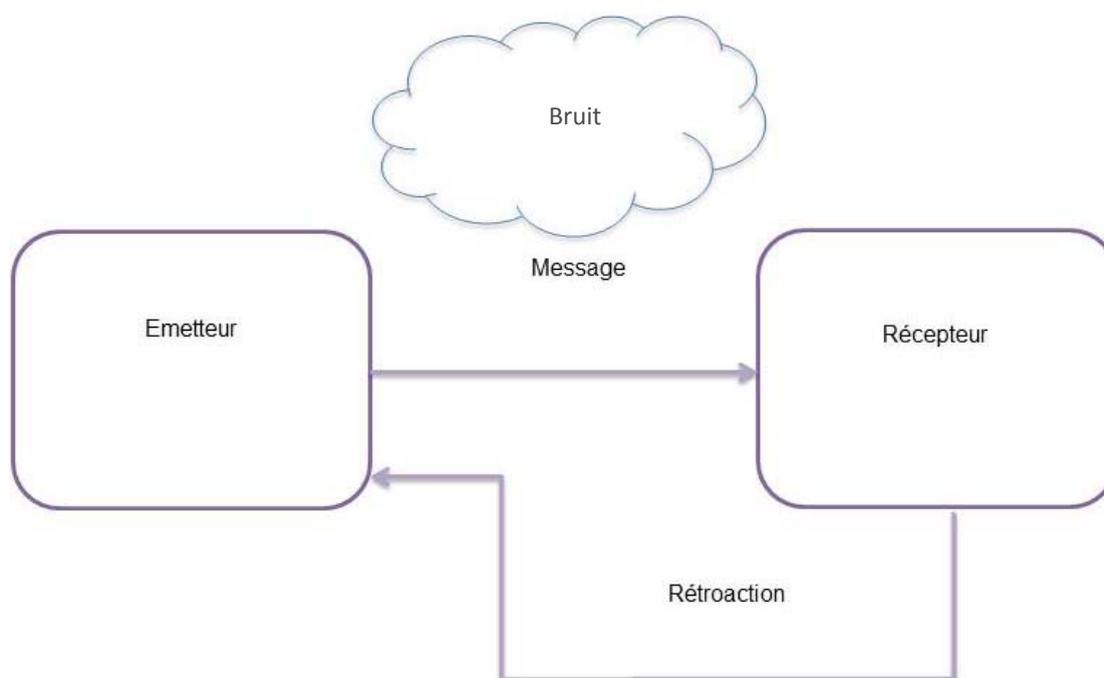


## Communication & Approche systémique :

L'approche systémique de la communication vise à observer et comprendre les changements d'interactions au cœur d'un système.

Il existe un système Médiateurs - Parties : en tant qu'émetteur ou récepteur – au sens du schéma de la cybernétique de Wiener -, les interactions verbales, non-verbales et émotionnelles modifient perpétuellement le système dans lequel évoluent les acteurs en présence.

Par différentes expérimentations en ateliers, les quatre modules proposeront une lecture systémique du schéma de Wiener tel qu'il est classiquement présenté :



N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

## MODULE 1 : EMETTEUR - Structurer sa posture

**Quel médiateur suis-je ? En tant qu'émetteur, l'atmosphère que j'engendre est-elle propice à la médiation ?**

Apports :

- Le système médiateur – parties.
- Le cadrage, la reformulation et l'écoute.
- Les batteries énergétique.

Ateliers :

- Définir son ancrage : s'entraîner à amener la neutralité d'intention et l'énergie propre à une communication dépassionnée et sans interférences.
- Poser le cadre propice à l'éclosion du sens : construire un périmètre d'intervention sécurisant pour le médiateur et les parties.
- Utiliser le dessin systémique au cours de la médiation comme décodeur des relations entre parties d'une part et entre les parties et le médiateur, d'autre part.

8 Novembre  
2018

9h00 - 13h00

## Module 2 : RECEPTEUR - Travailler l'alliance médiateur-parties

**Qu'est-ce que les parties perçoivent de moi au lancement d'une médiation ? Qu'est-ce que je perçois de mes interlocuteurs et dois-je le prendre en compte ?**

Apports :

- L'accueil de mes émotions et celles des parties.
- La création du lien dans les premiers instants.
- Les jeux transactionnels et la communication non violente.

Ateliers :

- Créer le lien et le mettre à l'épreuve : oser confronter dans la bienveillance pour éviter les non-dits.
- Prendre en compte le non-verbal et le ressenti : accepter d'être acteur de la relation pour se trouver au même niveau d'échange que les parties.
- Travailler le reflet systémique : se relier aux parties en partageant des résonances visibles si elles existent.

16 Novembre  
2018

9h00 - 13h00

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

## **Module 3 : RETROACTION - Accepter les changements dans la relation**

**Suis-en en capacité d'accepter des changements dans la relation ? Ai-je une intention quant à cette médiation ? Suis-je dans le contrôle ou dans l'acceptation d'une issue en devenir ?**

Apports :

- Identifier ses certitudes face à une situation complexe.
- Apprendre à co-construire la relation.
- Accepter de ne pas tout comprendre.

Ateliers :

- Utiliser les 3P (Protection, Permission, Puissance) : s'appuyer sur ses ancrages pour permettre à la créativité de trouver sa place dans la communication et ce, dans le respect du cadre d'intervention.
- Oser la méta-communication: introduction du module 4 afin de donner du feedback aux parties sur ce qui se voit et se ressent dans les interactions

23 Novembre  
2018

9h00 - 13h00

## **Module 4 : BRUIT - Utiliser la méta-communication comme filtre**

**Comment réagir face à une distorsion volontaire de la communication ? Que faire de cette interférence dans le processus de médiation ? Quand éclairer ce qui est réellement perçu des interactions pour épauler les parties dans le processus ?**

Apports :

- Interpréter les niveaux implicites de blocage.
- Dérouler un processus de médiation sans générer d'interférences.

Ateliers :

- Développer un regard systémique et constructiviste : ce qui se déroule s'inscrit dans une circularité entre les parties et le médiateur ; apprendre à raisonner système au fur et à mesure de la médiation.
- Faire du feedback un allié : partager cette approche de la communication avec les parties et leur donner un regard méta à chaque fin de séance.
- Renforcer le langage non-verbal : faire de son corps un allier confrontant dans les échanges afin de laisser place à la parole brève.

30 Novembre  
2018

9h00 - 13h00

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

# MODULES DE PERFECTIONNEMENT

## BULLETIN D'INSCRIPTION



Quand

Jeudi 08 novembre, vendredi 16 novembre, vendredi 23 novembre et  
vendredi 30 novembre 2018

Où

Les journées de formations se déroulent au CMAP  
39, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris

Civilité.....

Nom.....

Prénom.....

Age.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation.....

Code postal..... Ville.....

Tél.....

Courriel.....

Le tarif est de  
275 €\* H.T. par module  
(soit 330 € T.T.C.)

**Tarif préférentiel** pour les 4  
modules **1000 €\* H.T.**  
(soit 1200 € T.T.C.)

Je désire m'inscrire au :

Module 1

Module 2

Module 3

Module 4

Je règle par :

Chèque bancaire

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande  
Armée

**IBAN:** FR 76 3000 4008  
1300 0104 6941 451

**BIC:** BNP AFR PPP GA

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à [cmap@cmap.fr](mailto:cmap@cmap.fr) ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise  
date et signature

A retourner au CMAP.  
[schair@cmap.fr](mailto:schair@cmap.fr)

pour le CMAP  
date et signature

\* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt  
75008 Paris

Contact et renseignements  
[schair@cmap.fr](mailto:schair@cmap.fr)  
+33 (0)1 44 95 11 40  
[www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

un centre de la



### Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

### Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

### Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

### Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

### Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

### Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75



MÉDIATION  
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

Contact et renseignements  
schair@cmap.fr  
+33 (0)1 44 95 11 40  
www.cmap.fr

un centre de la

